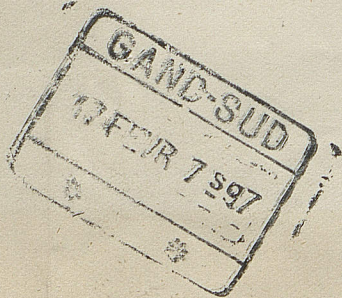


Le soussigné Victor D' Hondt, demeurant à Gand, rue
des Deux rois 11, déclare expédier par le chemin de fer de l'Etat par
tarif n: 2, au directeur du Palais des Beaux arts, 9 rue du Musée
à Bruxelles, franco, prise à son domicile, une caisse
en bois, peinte en noir, contenant un cadre avec verre,
assurée pour une valeur de deux cent cinquante francs
(\$ 250. -) avec la mention fragile . -

Gand, ce 17 Janvier 1897

V D' Hondt



paris
Zahl
g

80 -
180 -
60 -
1.40

Gand, 11 rue des Sœurs noires,
le 16 février 1897

Monsieur

La prochaine réunion de la Commission Directrice
étant fixée, suivant votre lettre de 9 de ce mois,
à lundi prochain, 22, j'ai l'honneur de vous faire
savoir que j'expédie par chemin de fer, tarif n° 2,
une caisse contenant le Cadre avec verre de
tableau, le printemps de N. Dyckmans.

J'apporterai celui-ci en personne le lundi
22 à 9 1/2 heures du matin au musée.

Le sujet du tableau est le printemps.

La valeur est de Cinquante mille francs.

Il est assuré pour cette somme.

Le cadre est expédié sans assurance de deux cent
cinquante francs.

Agreez, Monsieur, je vous prie, l'assurance de
ma considération distinguée.

J. J. Mott

à Monsieur Emile Van Mons, Secrétaire
de la Commission du Musée,

25 rue des chevaliers, Bruxelles.

Gand, 11 rue des Sœurs noires,
ce 12 Février 1897.

Monsieur le Secrétaire,

Je vous remercie très sincèrement de votre lettre
du 9 de ce mois.

J'aurai soin de faire parvenir le tableau en
question, dans le courant de la semaine prochaine
au Palais des Beaux Arts (rue du musée n.º 9)

Je vous en demande encore un service :

- 1.º Celui d'indiquer ^{sur la carte y jointe} les heures auxquelles le
musée pourra recevoir le tableau en question ;
Et 2.º pendant combien de temps le tableau
devra rester au Musée.

La seconde question est posée au point de
vue de la durée du contrat à faire avec la
Société d'assurance.

Agreez, Monsieur, l'expression de mes
meilleurs sentiments.

V. D. Stolt

à Monsieur Emile Van Mons, Secrétaire
de la Commission du Musée,
rue des Chevaliers,
Bruxelles.

Gand, 16 rue des Sœurs noires,
le 25 Janvier 1897.

Monsieur,

P. S. Au point de vue
de l'assurance à prendre, pendant
combien de temps le tableau
devrait-il rester au Musée?

J'ai en ma possession le chef d'œuvre
de feu M. Dyckmans, le peintre célèbre de l'école
d'Anvers, décédé en 1888.

Le tableau appartient à ma sœur et à moi;
il nous vient de la succession paternelle.

Nous serions disposés à le vendre au Gouvernement;
j'ai appris qu'une commission a été nommée en
vue d'examiner les œuvres qui seraient envoyées
aux frais des propriétaires au Musée de Bruxelles.

Le vœu prie de bien vouloir me faire savoir
dans le cas où je pourrais faire cet envoi, à quels
jours et heures, le tableau en question pourrait
être remis au Musée.

Je suppose qu'il s'agit du nouveau Musée^{me}
de la Régence.

Espérant un mot de réponse je vous prie Monsieur
d'agréer l'assurance de ma considération distinguée

J. D. Tondt

à Monsieur Emile Van Mons, 25 rue des chevaliers,
Bruxelles.

R. 9-II 97
an annuaire au 2^e volume
C. Gand, 11 rue des Deux Noirs,
le 6 février 1897.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous rappeler la lettre
que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 20 Janvier dernier,
au sujet du chef-d'œuvre de feu Monsieur Dycmans
que j'ai en ma possession.

Il me serait agréable de savoir si ma lettre vous
est parvenue et si je dois ou non envoyer le tableau
en question au Musée.

Dans l'attente d'un mot de réponse, je vous prie,
Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération.

V. D'Andt

à Monsieur Emile van Mons, 25 rue des Chevaliers
Bruxelles.